

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 30 novembre 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (34) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE (procuration Michel POUDADE). Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean Dominique LAPORTE, Jean Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à Pierre BATAILLE), Françoise MARTIN, Claire NOLIN (procuration Jeannine GARRABET – POUGET), Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à Alain LUNEAU), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCS, Serge VAILLS.

Date de convocation : Mardi 24 novembre 2020

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Admission en non-valeur – Budget gestion et valorisation des déchets.

Le lundi 30 novembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que le service « gestion et valorisation des déchets » souhaite régulariser les restes à recouvrer des années antérieures. Pour cela, il indique qu'un mandat de régularisation d'un montant global de 933.58 € sera effectué.

Vu que Monsieur le Trésorier de Mont-Louis, a transmis un état de demande en non-valeur.

Considérant que l'état des restes à recouvrer correspond à des titres d'exercices antérieurs effectués par le service « gestion et valorisation des déchets » de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Considérant qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouverts malgré les procédures employées.

Le président propose d'établir un montant global d'admission en non-valeur de 933.58 € sur l'exercice 2020 du budget gestion et valorisation des déchets.

DEBITEURS	MONTANT
SUD CLEAN	77,40 €
ATILA	14,40 €
PATRICK RAMONAGE	25,60 €
BAIXAS ANDRE	10,38 €
EBENISTERIE CERDAGNE CAPCIR	33,20 €
ENGIE COFFELY	36,50 €
EGUEZ CONCO JUAN CARLOS	736,10 €
TOTAL	933,58 €

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'établir un mandat global d'admission en non-valeur sur l'exercice 2020 du budget gestion et valorisation des déchets.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 30 novembre 2020

Pierre BATAILLE

Président

Envoyé le 1-12-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 1-12-2020
NOTIFICATION FAST

